

N°DBCA-2020-058

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
3
- Votants :  
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**MARCHE D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DU SDIS 76  
LOT N°2 : RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES – AVENANT N°1**

Le 23 septembre 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- le code de la commande publique,
- la délibération du conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au bureau,
- la délibération du Bureau du Conseil d'administration n°2016-BCA-105 du 7 décembre 2016 portant attribution des marchés d'assurances,
- l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.

\*

\*\*

Le marché d'assurance « responsabilité civile et risques annexes » a été conclu avec ADH SEGIA représentant la compagnie Allianz pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Du fait des résultats de notre contrat et du contexte national dans le secteur des assurances des Sdis, la compagnie a fait une proposition de majoration du montant de la prime. A défaut d'acceptation par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), le marché serait résilié par la compagnie conformément aux dispositions du contrat.

Suite à cette proposition, le Sdis 76 a engagé une négociation avec ADH SEGIA afin de trouver un compromis acceptable pour l'ensemble des parties et ainsi éviter la résiliation.

Le résultat de la négociation est le suivant :

Montant prévisionnel annuel de la prime	Montant initial	104 300,26 € TTC	
	1 <sup>ère</sup> proposition de la compagnie	169 480,86 € TTC	Nouveau montant prévisionnel de la prime pour la dernière année du contrat
	Contre-proposition du Sdis 76	124 350,74 € TTC	Proposition du Sdis 76 de lisser l'augmentation de la prime à compter de 2020*

\* avec application d'un taux de 0,23456 % TTC par rapport à la masse salariale au lieu de 0,19511 % concernant la responsabilité civile générale.

Le montant prévisionnel du contrat pourrait donc évoluer de 521 501,30 € TTC à 561 602,26 € TTC, soit une augmentation de 7,69 %.

\*

\*\*

Cet avenant engendrant une augmentation de 7,69% par rapport au montant d'origine du marché, la commission d'appels d'offres a eu à statuer sur ce dossier. Elle s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 23 septembre 2020.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché d'assurance relatif à la responsabilité civile et risques annexes.

\*  
\* \*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200923-DBCA-2020-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**